CONSULTATION NATIONALE
(N° 2014 G 53)

La STEG se propose de lancer une consultation nationale N° 2014 G 53 ayant pour objet :

LA MANUTENTION ET LE TRANSPORT DE TUBES EN ACIER.

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation nationale sont invités à prendre contact directement avec :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Direction de la Production et du Transport Gaz
Direction Equipement Gaz
19, rue Belhassen Ben Chaâbane
1005 El Omrane - Tunisie
Tél : 71 959 933 poste 15 34

Le retrait du dossier de la consultation est effectué sur présentation d'une demande écrite.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.
Les offres doivent être directement déposées ou envoyées par voie postale et recommandées ou par rapide poste sous doubles enveloppes fermées et cachetées à l'adresse suivante:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS
DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, RUE BELHASSEN BEN CHAABANE
1005 EL OMRANE – TUNISIE

CONSULTATION NATIONALE N° 2014 G 53 :
« MANUTENTION ET TRANSPORT DE TUBES EN ACIER »

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :
* Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
* Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (copie certifiée conforme).
* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).
* Certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Les offres resteront valables durant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **Jeudi 08 Mai 2014 à 16H30**.

N.B : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.

Le représentant du soumissionnaire doit obligatoirement être muni d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.